

COVID-19

MESURES PRÉVENTIVES POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL QUI SE PRÉSENTENT AU TRAVAIL

IMPORTANT : Seules les personnes autorisées par le directeur de l'éducation peuvent se présenter sur les lieux de travail du CECCE

Mesures préventives de base :

- Lavez vos mains le plus souvent possible à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 15 à 20 secondes. Si ce n'est pas possible, utilisez une solution hydroalcoolique à 70 % ou plus;
 - o [Vidéo sur le lavage des mains](#)
 - o [Affiche sur le lavage des mains](#)
- Assurez-vous de vous laver les mains avant de manipuler ou manger des aliments. Ne consommez pas d'aliments au salon du personnel;
- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lorsque vos mains ne sont pas lavées;
- Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
 - o [Affiche sur les règles d'hygiène](#)
- Évitez le contact direct pour les salutations comme les poignées de main, donner la bise et privilégiez l'usage de pratiques alternatives;
- Pratiquez la distanciation physique d'au moins deux (2) mètres;
- Prenez les mesures nécessaires pour protéger votre santé, votre sécurité ou votre intégrité physique et veillez à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent à proximité des lieux de travail;
- Si vous êtes malades ou si vous présentez les symptômes de la COVID-19 à savoir, de la toux, de la fièvre et des difficultés respiratoires, veuillez en informer votre gestionnaire immédiatement et ne vous présentez pas au travail. Il est suggéré de vous présenter sur rendez-vous dans une clinique de dépistage du COVID-19 et de respecter les consignes qui vous seront données par les autorités médicales.

Autres mesures préventives :

- Évitez les réunions en présentielle;
- Ne circulez pas dans un autre service que celui où vous travaillez;
- Évitez de toucher les surfaces à l'extérieur de votre poste de travail;
- Utilisez des outils technologiques pour les communications avec et entre les travailleurs;
- Nettoyez les vêtements utilisés au travail dès votre retour à la maison.

Services d'entretien :

À chaque jour :

- Nettoyez toutes les surfaces utilisées par les membres du personnel présents au travail à savoir :
 - Les postes et surfaces de travail
 - Les poignées de porte et barres panique
 - Les boutons d'ascenseurs
 - Les salles de toilettes
 - Interrupteurs de lumière
 - Photocopieurs
 - Fontaines d'eau
 - Les lavabos et les surfaces des cuisinettes (poignées des réfrigérateurs, micro-ondes)
 - Rampes d'escalier

Véhicule de travail

- Veuillez respecter la consigne d'une seule personne par véhicule;
- Évitez de prendre le véhicule d'une autre personne;
- Nettoyez les éléments suivants après l'utilisation du véhicule : poignées de porte, volant, bras de vitesse, boutons (chauffage, radio, vitre), manettes de contrôle, équipements de communication (émetteur et récepteur), miroir, appuie-bras, boucle de la ceinture de sécurité, et autres éléments nécessaires à la conduite du véhicule qui doivent être manipulés.

Service des ressources humaines

Mars 2020

Sources :

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Santé publique Ottawa (SPO)